

Commune de RANSPACH**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 16 septembre 2025 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 08

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire
M. Éric ARNOULD	Adjoint au Maire <i>Procuration à M. Jean-Léon TACQUARD</i>
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire
Mme Marie ANSELM	Adjointe au Maire <i>Absente</i>
Mme Céline ALESSANDRELLI	Conseillère Municipale
M. Laurent COLOMBO	Conseiller Municipal <i>Absent</i>
Mme Simone FEST	Conseillère Municipale <i>Absente</i>
Mme Julie FLAIG	Conseillère Municipale
M. Grégory GERARD	Conseiller Municipal <i>Procuration à M. Hervé KOEHL</i>
Mme Carol HEMMER	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Hervé KOEHL	Conseiller Municipal
Mme Christelle PEREIRA	Conseillère Municipale <i>Absente</i>

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Observations éventuelles du PV du CM du 17 juin 2025

1. Adhésion service Paie à façon

2. Attribution d'une subvention pour la restauration du patrimoine bâti traditionnel

3. Demandes de subventions

4. Compte rendu de M. le Maire concernant les décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Divers et communication

PREAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents, ainsi que les spectateurs présents.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter l'intervention de M. Hervé KOEHL, conseiller municipal, concernant la sapinière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rajout de cette intervention à l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

La conseillère municipale Madame Carol HEMMER est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Madame Laetitia PELLIER, adjoint administratif.

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PV DU CM DU 17 JUIN 2025

Le procès-verbal, dont copie conforme a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

1. DEL25-09-16/01 CONFECTION DES PAIES INFORMATIQUES DES ÉLUS ET DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT RHIN

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, peut réaliser chaque mois les travaux relatifs au :

Traitement des indemnités des élus et de la paie des personnels rémunérés par la collectivité ou l'Etablissement.

Ces travaux seront rémunérés sur la base suivante : *Traitement de la paie (par mois et par bulletin) : 8,50 €*
Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la mairie.

Le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité de confier ces travaux au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

2. DEL25-09-16/02 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL

Dans le cadre du partenariat financier entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et les Communes, relatif au fonds d'aide au ravalement de façades destiné à soutenir les projets des particuliers.

Monsieur Hervé KOEHL expose son projet aux membres du Conseil.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention déposée le 23/12/2024 par M. KOEHL Hervé, domicilié : La Lehmann à RANSPACH, relative à un projet de ravalement de façade et de fenêtres et volets bois dans le cadre de l'aide financière à la restauration du patrimoine bâti traditionnel,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes, les caractéristiques du patrimoine bâti traditionnel pour prétendre à une aide financière étant remplies, après en avoir débattu et délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de suivre l'avis de la Communauté de Communes et de délivrer une subvention à :
M. KOEHL Hervé pour un montant de 756,80 €, sur le montant total de la subvention, soit 1892 €.
Part Communauté de Communes : 1135,20 €

3. DEL25-09-16/03 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nom de l'association	Objectif de l'association	Montant subvention 2025	Montant subvention 2026
AFM Téléthon	Recherche contre les maladies rares	00 €	00 €
Coup de patte (Thann)	Prise en charge des chats abandonnés et stérilisation des chats errants	00 €	00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas attribuer de subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Intervention de M. Hervé KOEHL, concernant la sapinière :

Il expose que la clôture est en mauvais état et que les animaux pénètrent à l'intérieur, entraînant des dégâts. De plus il n'y a désormais plus que des grands sapins.

M. KOEHL doit rencontrer mercredi M. MURA à qui une proposition de location sera faite au tarif du fermage.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Ce point sera abordé au prochain Conseil Municipal.

4. DEL25-09-16/04 COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Compte rendu de Monsieur le Maire concernant les déclarations d'intention d'aliéner dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal :

DIA : *Maître Marion ARMBRUSTER, notaire*

Rue des Bouleaux à RANSPACH (68470) : section 02 parcelles 564 et 566 – non bâti – la commune a décidé de ne pas préempter.

Echange Lise GAGNIERE/SAS RHIN LOISIRS

DIA : *Maître Remy PEIFFER, notaire*

Rue Général de Gaulle à RANSPACH (68470) : section 05 parcelle 23 – bâti – la commune a décidé de ne pas préempter.

Vente KOESSLER/SCI CHALLER

DIA : *Maître Catherine PILET, notaire*

60 rue Général de Gaulle à RANSPACH (68470) : section 03 parcelle 99 – bâti – la commune a décidé de ne pas préempter.

Vente GROSHENNY/SAVARY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les DIA citées ci-dessus.

DIVERS et COMMUNICATIONS

A. Remerciements :

- Monsieur et Madame **Antoine et Marlyse ZIMMERMANN**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de leurs noces de diamants (03/07/2025)

- Monsieur et Madame **Dominique et Claudine GOSELIN**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de leurs noces d'or (12/07/2025)

- Madame **Renée MAGNETTE**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de ses 85 ans (17/07/2025)

- Monsieur et Madame **Antoine et Monique ADLER**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de leurs noces d'or (05/07/2025)

- Madame **Augustine WEBER**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de ses 85 ans (13/08/2025)

- Monsieur et Madame **Roland et Marie GRUNENWALD**, remercie la commune pour l'arrangement floral reçu à l'occasion de leurs noces d'or (26/07/2025)

B. Formation Services techniques : Monsieur le Maire informe le Conseil que les Services Techniques ont suivi une formation faite par la Brigade Verte de Vieux-Thann, sur les plantes invasives.

C. Courrier Archevêché de Strasbourg : Arrivée de l'abbé Ikokpata qui prendra le relais de l'abbé Nguyen et qui résidera à Willer-sur-Thur en tant que prêtre coopérateur pour les communautés de paroisses du Val de Wesserling.

D. Reversement de l'accise sur l'électricité – 1^{er} trimestre 2025 : Le montant de l'acompte pour le 1^{er} semestre s'élève à 6520 €.

E. Enquête auprès des familles de Ranspach, ayant des enfants entre 4 et 18 ans : 69 familles ont été consultées au sujet des activités sportives et artistiques de leurs enfants. 7 familles ont répondu à l'enquête. Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit attribuée aux familles ayant répondu. Monsieur le Maire propose de faire un point au prochain Conseil Municipal.

F. Recherche fuites sur poteaux incendie : Une recherche se fera à Ranspach le mercredi 22/10/2025. Suite à cette campagne, des manœuvres sur les poteaux seront effectuées dans les jours suivants mais seulement sur ceux où il y a une suspicion de fuites.

G. Programme animations « La bonne assiette » du 19/09 au 29/11/2025 : Des ateliers cuisine sont prévus dans différentes communes de la Vallée, dont Ranspach à la salle des fêtes :

27/09/2025 : Atelier cuisine parents-enfants – Petits-déjeuners

15/11/2025 : Atelier cuisine – Anti-gaspi et petit budget

Des flyers seront donnés aux écoles, pour information aux enfants. Le Conseil propose également une diffusion sur Intramuros.

H. Ancienne menuiserie Anselm : Suite à la décision du Conseil Municipal lors d'un précédent Conseil (délibération n° DEL25-05-27/07), de faire le nécessaire pour enlever tout problème de dangerosité à ce bâtiment, des travaux de sécurisation ont eu lieu.

Début septembre le bâtiment a été désamianté et démoli en partie afin de ne laisser que les murs. A cause de la présence de la méréule, la dalle en bois a également été enlevée.

A préalable, l'entreprise Enedis est intervenue afin d'enlever tout danger électrique.

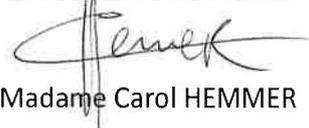
I. Installation vidéosurveillance : L'installation des caméras sur le haut du village est retardée, car l'électricité doit d'abord y être amenée.

J. Repas de Noël des Séniors : La date prévue est le dimanche 14 décembre 2025.

Emargement de la feuille de présence

Séance levée à 21h00

La Secrétaire de séance



Madame Carol HEMMER